

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

INDÉPENDANCE DE L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT ET
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 650)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Roumegas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le domaine »

les mots :

« les domaines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.